

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Communautaire de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 21 mars 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 23

Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents : Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Caroline PLUCHET, responsable service technique, Mélanie TOUZEAU, Service comptabilité et marchés publics, Nathalie MARTIN, Responsable redevance incitative.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, MOTHES Christophe, CAZADE Pascal, GRADIT Olivier / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel et LACHAIZE Yolande), MAS François (pouvoir de ROBERT Pierre) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MARTY Bruno, MONGET Oliver, VILLETTE Roger, MASCOTTO Jean-Louis, GERVAIS Jacques.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), LACHAIZE Yolande (pouvoir à GROSSIAS Mireille), ROBERT Pierre (pouvoir à MAS François).

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, POIVERT Liliane, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOLDÉ Thierry, MARTY Sylvain, LAPEROUSSAZ Patrick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, MARGOUILLE Michel, PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean Pierre.

M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Président, ouvre la séance à 18h10 en remerciant les délégués de leur présence.

Il informe les délégués de la démission de Monsieur Patrick LAPERROUSAZ de son poste de délégué de l'USTOM, son remplaçant sera nommé par la CDC lors du prochain Conseil Communautaire.

Un point est fait sur les délégués présents ayant le droit de vote conformément au règlement intérieur de l'USTOM.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du 08 février 2022

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions sur le procès-verbal du 08 février 2022. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour l'approbation du procès-verbal du 08 février 2022 :

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 08 février 2022.**

Point n°2 : Approbation du compte de gestion

Le Président présente le compte de gestion en indiquant que les écritures budgétaires décrites au Compte de Gestion correspondent au Compte Administratif 2021 de l'USTOM

Le tableau de Synthèse des écritures budgétaires au Compte de Gestion 2021 est le suivant :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 033064

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COUTRAS

ETABLISSEMENT : USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

Résultats budgétaires de l'exercice

82400 - USTOM CASTILLONNAIS ET REOLAIS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 481 478,98	13 603 552,00	18 085 030,98
Titres de recette émis (b)	1 142 431,96	13 585 825,41	14 728 257,37
Réductions de titres (c)		1 876 330,52	1 876 330,52
Recettes nettes (d = b - c)	1 142 431,96	11 709 494,89	12 851 926,85
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 481 478,98	13 603 552,00	18 085 030,98
Mandats émis (f)	1 417 147,37	10 676 532,72	12 093 680,09
Annulations de mandats (g)	6 674,22	583 544,26	590 218,48
Depenses nettes (h = f - g)	1 410 473,15	10 092 988,46	11 503 461,61
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 616 506,43	1 348 465,24
(h - d) Déficit	268 041,19		

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour arrêter le compte de gestion 2021 du Budget Principal de l'USTOM et de n'y apporter ni observations, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide l'arrêt du compte de gestion 2021 du Budget Principal de l'USTOM et de n'y apporter ni observations, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.**

Point N°3 : Approbation du compte administratif 2021

Arrivées des délégués Messieurs Tristan PLAT et Christophe MIQUEU, 1 suppléant ayant voté précédemment ne peut plus voter par conséquent le nombre de vote passe à 27.

Le Président présente le tableau de synthèse des écritures budgétaires au compte administratif 2021 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		2 674 813,09		528 843,59	0,00	3 203 656,68
Opérations de l'exercice	10 092 988,46	11 709 494,89	1 410 473,15	1 142 431,96	11 503 461,61	12 851 926,85
TOTAUX	10 092 988,46	14 384 307,98	1 410 473,15	1 671 275,55	11 503 461,61	16 055 583,53
Résultat de clôture (solde d'exécution)		4 291 319,52		260 802,40		4 552 121,92
Restes à réaliser			247 602,23	0,00	247 602,23	0,00
TOTAUX CUMULES	10 092 988,46	14 384 307,98	1 658 075,38	1 671 275,55	11 751 063,84	16 055 583,53
Résultat cumulé (solde d'exécution)		4 291 319,52		13 200,17		4 304 519,69

Ensuite le Président aborde la section de fonctionnement du compte administratif 2021 :

		REALISE	BUDGET	REALISE	EVOLUTION N/N-1	EVOLUTION N/N-1
SECTION DE FONCTIONNEMENT		CA 2020	Budget 2021 (BP+BS+DM)	CA 2021	CA2021-CA2020	CA2021/CA2020
DEPENSES						
011	Charges Générales	865 382 €	1 239 271 €	989 527 €	124 146 €	14%
	Marchés de prestations et 611	5 339 811 €	6 113 889 €	6 034 945 €	695 134 €	13%
	Sous-Total 011 :	6 205 193 €	7 353 160 €	7 024 472 €	819 280 €	13%
012	Charges de Personnel	2 183 996 €	2 412 866 €	2 136 122 €	-47 874 €	-2%
65	Autres charges de gestion courante	42 368 €	52 142 €	50 039 €	7 672 €	18%
66	Charges Financières	92 178 €	92 948 €	87 598 €	-4 580 €	-5%
67	Charges Exceptionnelles	27 740 €	47 500 €	17 319 €	-10 421 €	-38%
68	Provisions pour risques et charges	0 €	54 502 €	4 502 €	4 502 €	NS
042	Dotations aux amortissements/Cession	720 157 €	774 081 €	772 936 €	52 779 €	7%
022	Dépenses imprévues		250 000 €	0 €	0 €	
023	Virement à la section d'investissement	0 €	2 566 353 €		0 €	
TOTAUX :		9 271 631 €	13 603 552 €	10 092 988 €	821 357 €	8,9%
RECETTES		CA 2020	Budget 2021 (BP+BS+DM)	CA 2021	CA2021-CA2020	CA2021/CA2020
74	CDC- appels RI	7 782 039 €	8 690 133 €	8 841 626 €	1 059 587 €	14%
	SUBV. eco-emballages/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	1 254 298 €	926 600 €	954 144 €	-300 154 €	-24%
	Ademe	32 827 €	17 500 €	0 €	-32 827 €	-100%
	Remboursements sur CAE	52 334 €	57 000 €	84 682 €	32 348 €	62%
	Sous-Total 74 :	9 121 497 €	9 691 233 €	9 880 452 €	758 954 €	8%
70	Produit des services dont facturations	641 060 €	810 794 €	1 279 648 €	638 588 €	100%
042	Opération d'ordre	172 628 €	172 628 €	172 628 €	0 €	0%
013	Remboursements sur rémunération	103 789 €	30 000 €	18 910 €	-84 879 €	-82%
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	185 438 €	202 001 €	275 293 €	89 855 €	48%
76	Produits financiers	7 €	0 €	2 €	-5 €	-70%
77	Produits exceptionnels	13 873 €	22 083 €	82 562 €	68 689 €	495%
002	Solde cumulé reporté		2 674 813 €			
TOTAUX :		10 238 292 €	13 603 552 €	11 709 495 €	1 471 202 €	14,4%
Résultat de fonctionnement (année N):		966 661 €	0,00 €	1 616 506 €	649 845 €	
Résultat antérieur reporté		1 708 152 €		2 674 813 €		
Résultat de l'exercice (fin N)		2 674 813 €		4 291 320 €		

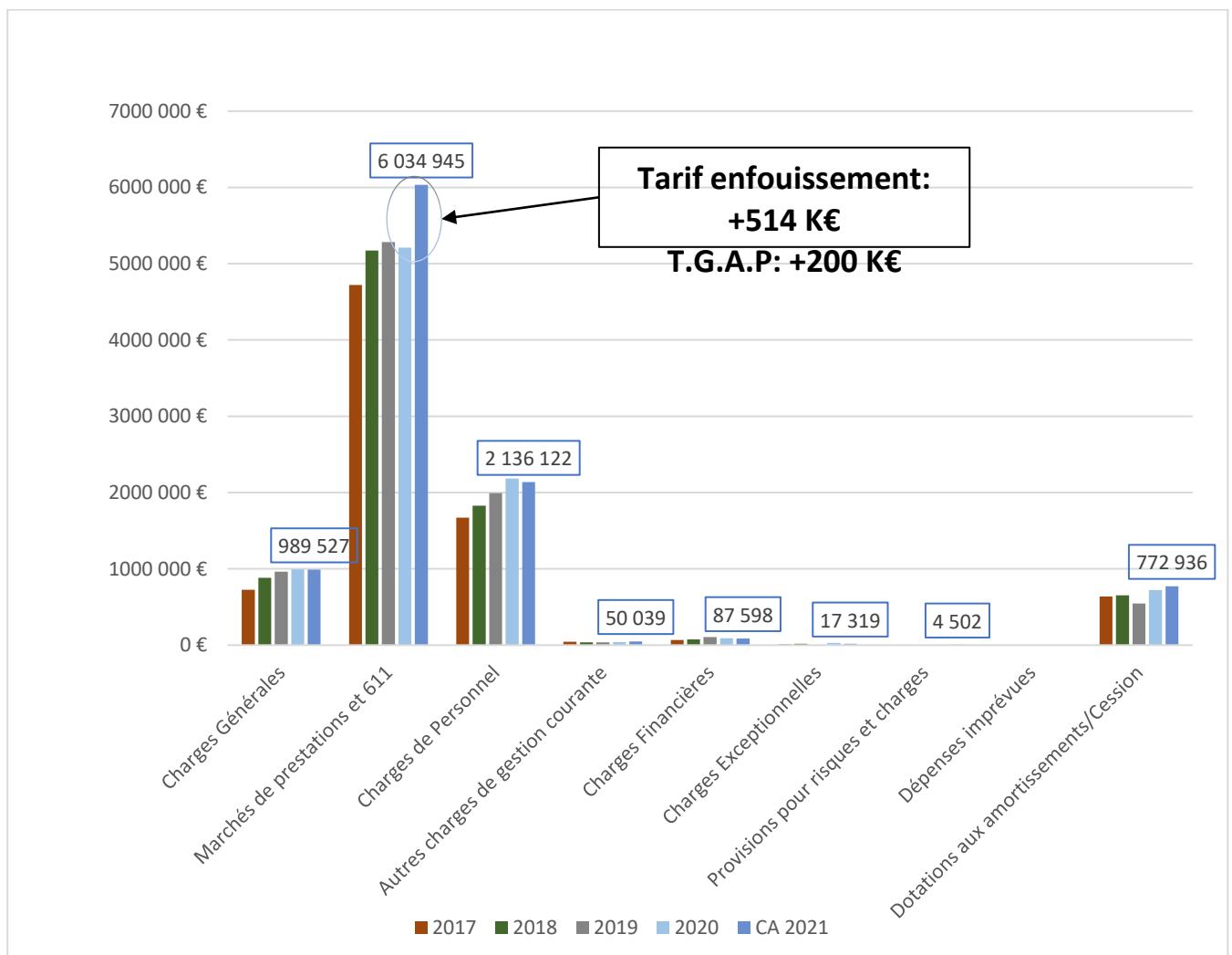
Le compte administratif met en avant un excédent de fonctionnement positif de 1 616 506 € en hausse de **+650 K€/2020**

- **Dépenses** en hausse : **+820 K€**
- **Recettes** en hausse : **+ 1 470 K€**

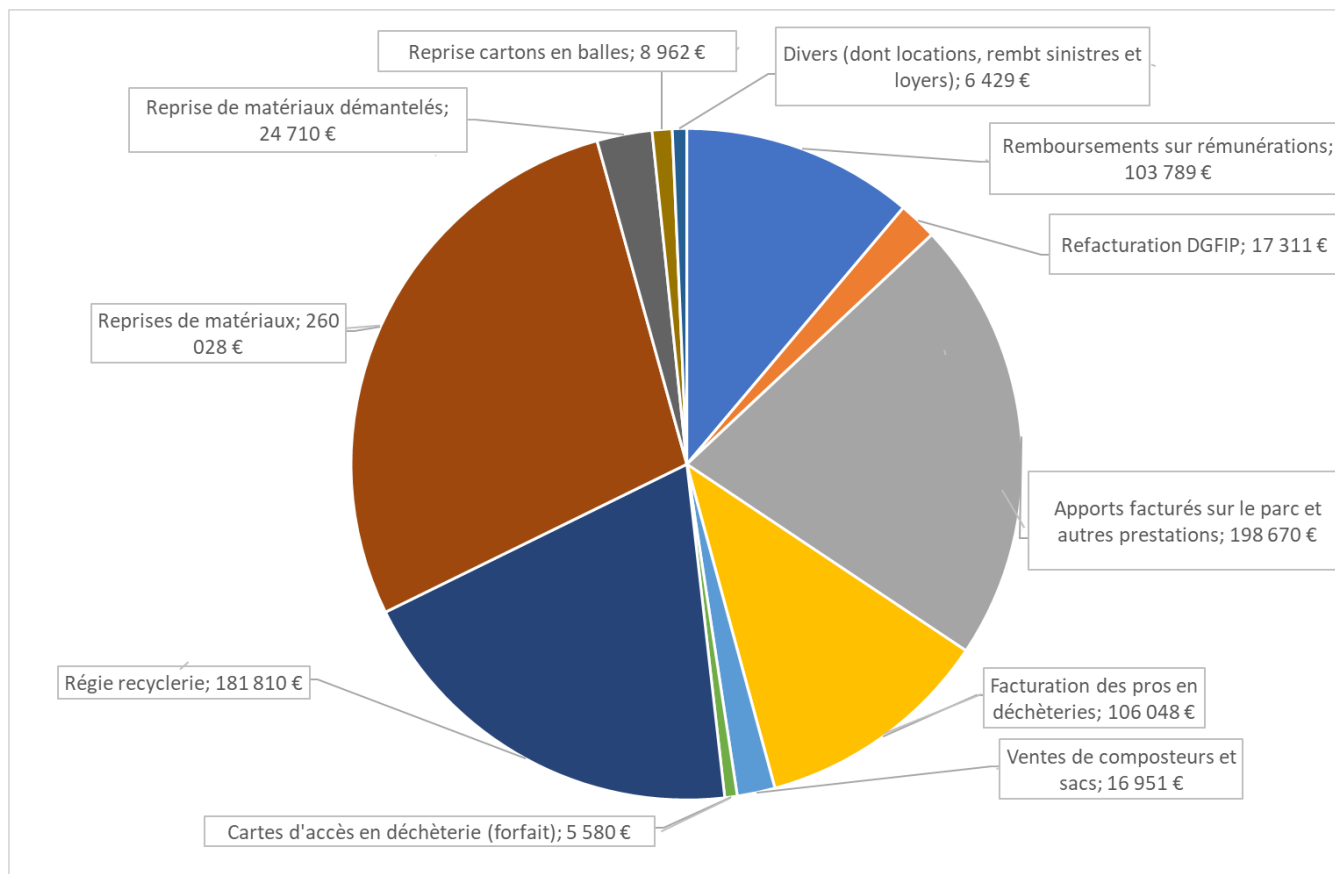
Le Président met l'accent sur des éléments significatifs qu'il convient de souligner tant sur les recettes que les dépenses :

- Une revalorisation de 18% de la grille tarifaire couplée à la perception de recettes sur les années antérieures, ayant notamment permis d'absorber l'impact de +700 K€ des prix du traitement des OM (incluant la revalorisation de la TGAP de 18 €/T à 30 €/T) sur l'exercice,
- Des prix de revente des matériaux, particulièrement élevés en 2021 en raison du déséquilibre entre l'offre et la demande mondiale de matières premières,
- Une activité commerciale dynamique à la Recyclerie,
- Une stabilité de la masse salariale, reflet des efforts d'organisation internes et le report de recrutements en fin d'exercice,
- Une maîtrise stricte des frais généraux, favorisée par le contexte sanitaire, malgré des surcoûts importants générés par les réparations et l'immobilisation des camions au dernier trimestre (contrôles, réparations des grues, location de véhicules en substitution).

Dépenses de fonctionnement: Evolution depuis 2017



Détails des recettes :



Le Président remercie tous les agents du parc et des déchèteries ainsi que leur chef de service pour les efforts faits l'été dernier. En effet contrairement aux années précédentes, il n'a pas été fait appel à des intérimaires afin de limiter les dépenses. Il attire l'attention des délégués sur ces agents qui ne peuvent bénéficier du télétravail et par conséquent limiter leurs frais d'essence. Une proposition a été faite par le comité technique qui s'est déroulé aujourd'hui, elle doit être étudiée.

Le Président demande s'il y a des questions sur la section de fonctionnement. Aucune question.

Il fait part aux délégués des demandes faites par les sociétés Brangeon, Paprec et Mauffrey pour une révision de leur marché du fait de l'augmentation du carburant. Il leur a été répondu que l'USTOM était également confronté aux augmentations des charges et qu'il ne donnerait pas de suite favorable à ces demandes.

Concernant la revente de matériaux, le Président précise que le résultat est en cohérence avec les prévisions mis à part pour la ferraille, dont les ventes sont inférieures aux prévisions, du fait essentiellement des vols en déchèterie.

Le Président présente ensuite la **section d'investissement** :

		REALISE	BUDGET	REALISE
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	Budget 2021 (BP+BS+DM)	CA 2021
DEPENSES				
16	Emprunts et assimilés	303 543 €	309 854 €	309 854 €
20	Immobilisations incorporelles	49 529 €	151 396 €	46 566 €
204	fonds de concours	0 €	0 €	
21	Immobilisations Corporelles	416 354 €	1 203 467 €	595 928 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	357 408 €	93 336 €	26 742 €
23	Immobilisations en cours (Opération à venir)	0 €	1 937 337 €	0 €
"10/27"	Cautions/ Dotations fonds divers et réserves	0 €	236 487 €	236 487 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	264 974 €	22 269 €
040	Opérations d'ordre entre sections	172 628 €	172 628 €	172 628 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement	0 €	112 000 €	0 €
TOTAUX :		1 345 654 €	4 481 478 €	1 410 473 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2020	Budget 2021 (BP+BS+DM)	CA 2021
RECETTES				
13	Dotations et Fonds de réserve	0 €	90 740 €	90 740 €
040	Amortissements	720 157 €	774 081 €	772 936 €
16	emprunts et assimilés	20 000 €	256 487 €	256 487 €
23	remboursements sur retenues de garanties	0 €	0 €	0 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	264 974 €	22 269 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	2 566 353 €	0 €
001	Excédent d'investissement reporté	0 €	528 844 €	
TOTAUX :		786 349 €	4 481 479 €	1 142 432 €
Solde d'exécution de l'année N		-559 305 €		-268 041 €
Solde d'exécution reporté N-1		1 088 148 €		528 844 €
Résultat d'investissement (Solde d'exécution)		528 844 €		260 802 €
RAR Dépenses		547 184 €		247 602 €
RAR Recettes		90 740 €		0 €
Solde financement de l'année N		72 399 €		13 200 €

Focus sur la réalisation des opérations d'équipement : **916 838 €**

Investissements/Opérations	TOTAL BUDGET 2021	REALISE Liquidé	Engagé NON REALISE	TOTAL 2021 Liquidé + RAR
100-Sces Administratifs et divers	47 745,00 €	21 249,08 €	10 806,99 €	32 056,07 €
101-Petits équipements Exploitation	0,00 €	0,00 €	81 243,00 €	81 243,00 €
102-Equipements Parc	302 712,05 €	287 594,15 €	5 810,30 €	293 404,45 €
104-Communication	64 040,00 €	2 898,60 €	0,00 €	2 898,60 €
105-Travaux déchèteries	372 024,80 €	52 467,50 €	63 654,19 €	116 121,69 €
106-Transports-Matériel roulant	13 000,00 €	3 092,14 €	0,00 €	3 092,14 €
107-Matériels de collecte	185 063,96 €	146 692,23 €	6 723,00 €	153 415,23 €
108-Centre de transfert-Massugas	143 682,74 €	99 592,17 €	35 099,75 €	134 691,92 €
109-Recyclerie	159 488,84 €	39 484,75 €	475,00 €	39 959,75 €
110-Opération Dechèterie Saint Magne	160 441,61 €	16 165,22 €	43 790,00 €	59 955,22 €
	1 448 199,00 €	669 235,84 €	247 602,23 €	916 838,07 €
Dépenses imprévues	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissements futurs	1 937 337,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total investissements 2021	3 497 536,43 €	669 235,84 €	247 602,23 €	916 838,07 €

La majeure partie du budget travaux pour la mise aux normes des déchèteries est reportée au 1^{er} semestre 2022.

La principale acquisition réalisée en 2021 réside dans le remplacement de la pelle mécanique Komatsu.

Concernant le matériel de Collecte (op.107), environ 50 K€ ont été consacrés à l'achat de colonnes pour l'apport volontaire de verre, le reste des dépenses concernant les achats de conteneurs individuels (fin du marché avec SCHAEFFER et début du marché avec SULO).

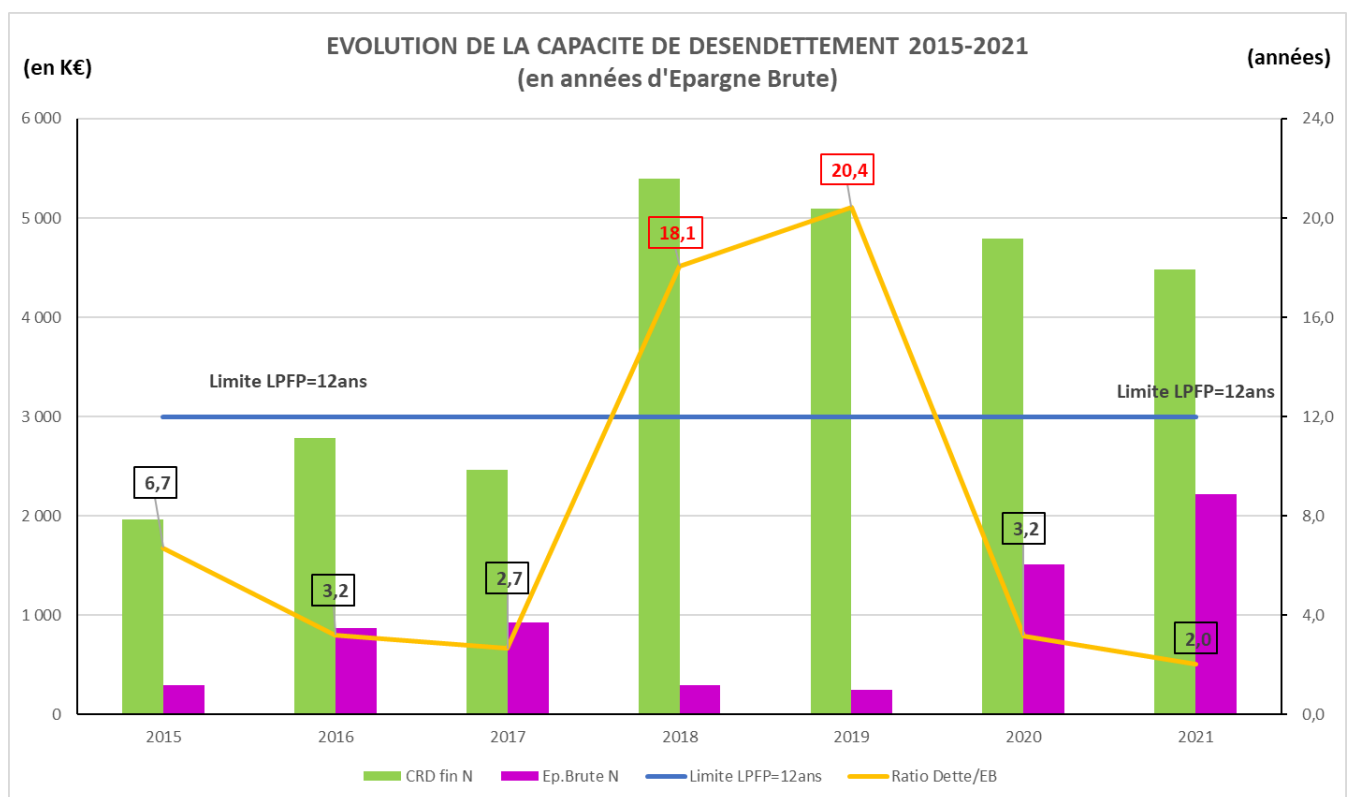
Les restes à réaliser en dépenses, pour un montant de 247.602 €, sont constitués essentiellement :

- De l'acquisition en cours d'un terrain adjacent pour l'extension de la déchèterie de Saint Magne (51.900€),
- Des études relatives à la construction de cette déchèterie (44.390 €),
- De la fin des travaux du quai de transfert de Massugas (17.712 €).

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes au 31/12/2021.

Le solde de financement de la section d'investissement 2021, positif de + 13 200 €, n'accuse pas de besoin de financement.

Philippe CHUCHE, Responsable administratif et financier, présente **l'évolution de la dette au 31 décembre 2021** :



Le Président demande s'il y a des questions sur la section d'investissement. Aucune question.

Il sollicite M Christian BOURDIER, doyen de l'assemblée, pour prendre sa place pour le vote de l'approbation du compte administratif 2021.

Le Président sort de la salle.

Monsieur Christian BOURDIER propose donc au Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2021.

Vote pour l'approbation du compte administratif 2021 :

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021.**

Le Président revient dans la salle, remercie l'assemblée, et passe au point suivant de l'ordre du jour.

Point N°4 : Affectation du résultat 2021

Le résultat 2021 à affecter, soit 4 291 319,52 €, est constitué de la somme :

- Du solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31/12/2021, soit 1 616 506,43 €
- De l'excédent de fonctionnement antérieur reporté à hauteur de 2 674 813,09 €

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	a	2 674 813,09 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2021	b	1 616 506,43 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2021 - à affecter-	a+b	4 291 319,52 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (001)	c	528 843,59 €
Résultat d'investissement au 31/12/2021	d	-268 041,19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	S=c+d	260 802,40 €
Restes à réaliser en dépenses	f	247 602,23 €
Restes à réaliser en recettes	g	0,00 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2021	R=g-f	-247 602,23 €
Besoin de financement de la section d'investissement	S+R<0	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement	S+R>0	13 200,17 €
Affectation obligatoire aux investissements (+ values de cessions)	1064	60 856,73 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement	1068	0,00 €
Affectation facultative au financement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation au report à nouveau créateur en fonctionnement	R002	4 230 462,79 €

Des cessions de biens immobilisés à l'actif ont été réalisées au cours de l'exercice qui ont généré une plus-value globale de **60 856,73€**.

Désignation des biens vendus	Année d'achat	Prix de cession	V.N.C.	Plus-value
Chargeuse sur pneumatiques (remplacement de la Komatsu)	2005	4 166,67 €	0,00 €	4 166,67 €
Chargeur télescopique JBB	2008	31 666,67 €	0,00 €	31 666,67 €
Tracteur SAME	2008			
Remorque agricole avec caisson DALBY	2008			
Bennes	2005	10 744,80 €	0,00 €	10 744,80 €
Fraction détachée du terrain de la Recyclerie		15 133,34 €	854,75 €	14 278,59 €
PLUS-VALUE GENEREE (prix de vente - Valeur Nette Comptable)		61 711,48 €	854,75 €	60 856,73 €

Cette plus-value est à affecter obligatoirement au compte de réserve 1064 et à reprendre au BS 2022 en financement de la section d'investissement.

Le Président demande s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote de l'affectation du résultat 2021.

Vote pour valider l'affectation du résultat 2021 :

Résultat du vote :

Pour : 26 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat 2021.

Point N°5 : Approbation du Budget Supplémentaire 2022

Arrivée de Bruno MARTY, 1 suppléant ne peut plus voter, le nombre de votants est inchangé.

Le Président passe la parole à Philippe CHUCHE qui explique que la proposition de Budget supplémentaire 2022 intègre la reprise des résultats 2021 affectés, ainsi que des propositions de crédits supplémentaires sur différents chapitres s'ajoutant aux crédits déjà votés au budget primitif 2022.

M.CHUCHE présente les dépenses de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget 2021	BP 2022	Restes 2021	BS 2022	Budget 2022
DEPENSES						
011	Charges Générales	1 239 271,21 €	1 277 159,00		90 160,00 €	1 367 319,00 €
	Marchés de prestations et 611	6 113 888,87 €	6 442 294,00			6 442 294,00 €
	Sous-Total 011 :	7 353 160,08 €	7 719 453,00	0,00	90 160,00 €	7 809 613,00 €
012	Charges de Personnel	2 412 866,12 €	2 412 866,00		41 635,00 €	2 454 501,00 €
65	Autres charges de gestion courante	52 141,82 €	68 340,00			68 340,00 €
66	Charges Financières	92 947,56 €	82 885,00			82 885,00 €
67	Charges Exceptionnelles	47 500,00 €	14 993,00			14 993,00 €
68	Provisions pour risques et charges	54 502,01 €	15 094,00			15 094,00 €
022	Dépenses imprévues	250 000,00 €			100 000,00 €	100 000,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	774 081,41 €	970 000,00		580 605,52 €	1 550 605,52 €
023	Virement à la section d'Investissement	2 566 353,00 €			3 700 355,27 €	3 700 355,27 €
TOTAUX :		13 603 552,00 €	11 283 631,00	0,00	4 512 755,79 €	15 796 386,79 €

Charges générales : il est proposé un ajustement de **+90.160 €** au budget primitif pour intégrer des dépenses supplémentaires :

- **40.000 €** affectés au nettoyage des Bornes d'Apport Volontaire réparties sur l'ensemble du territoire, opération qui n'a pu être engagée en 2021, malgré les crédits votés,
- **20.000 €** de budget supplémentaire pour la réparation des camions (prestations d'entretien et pièces détachées),
- **6.500 €** de renforcement des budgets d'entretien mobilier et immobilier,
- **10.000 €** d'honoraires de conseil, en vue d'accompagner et de sécuriser juridiquement les marchés publics passés par l'USTOM.
- **13.000 €** de redevance à verser à la commune de Massugas, au vu du jugement du tribunal fin 2021 ayant condamné l'USTOM à s'acquitter de son passif à cet égard. Pour autant la question est toujours en débat.

Le Président indique que l'USTOIM doit faire face à l'augmentation des tarifs de l'assurance, des coûts des traitement des ordures ménagères et de la TGAP ainsi que des demandes des prestataires comme souligné précédemment.

A noter la proposition de la société Berteaux qui reprendrait nos camions qui sont vieillissants et nous proposerait une location incluant l'entretien. Un marché devra être établi.

Christian BOURDIER précise qu'avec ce type de location il n'y pas de mauvaise surprise quant aux réparations à effectuer sur les camions comme actuellement.

Dépenses chapitre 012, charges du personnel en milliers d'€ :

	CA 2021	Augment. 2022	Postes Créés	CA 2022	BS 2022
Salaires bruts	1 445,7	39,5		1 485,2	1 694,2
			167,6	167,6	
Charges	529,5	14,5		544,0	607,3
Masse salariale	1 975,2	54,0	167,6	2 196,8	2 301,5
Autres 012	160,8	-8,3		152,5	153,0
Total 012	2 136,0	213,3		2 349,3	2 454,5
				95,7%	

Les postes créés en 2021, à savoir un chargé de mission Projets et Développement, un animateur de prévention et gestion de proximité à temps plein, un agent logistique conteneurisation (livraisons à domicile) à temps plein, une responsable de la Recyclerie, une standardiste pour pallier le départ d'un agent administratif de redevance incitative fin 2022, un agent polyvalent au parc, une assistante aux ressources humaines, ont un impact sur le budget 2022.

Le Président explique que l'USTOM, doit en outre, tenir compte d'une augmentation de 2,5% en début d'année pour les agents en droit privé, qu'une nouvelle est à venir. Il indique que la revalorisation du SMIC ainsi que le rattrapage au niveau de la grille ont entraîné une augmentation du 012 d'environ 300 000 € par rapport à 2021.

Le chargé de mission recruté cette année a pour objectif de trouver des subventions qui sont indispensables pour travailler sur le plan de prévention des déchets. Les CDC doivent participer, mais pour l'instant, nous n'avons pas de retour.

L'entreprise LECOURT sur Casseuil devrait récupérer nos déchets verts et vraisemblablement le CAT de Mongauzy pour leur horticulture.

Le Président présente les recettes de fonctionnement :

	RECETTES	Budget 2021	BP 2022	Restes 2021	BS 2022	Budget 2022
	CDC- appels RI	8 690 133,16 €	8 690 133,00			8 690 133,00 €
	SUBVENTIONS Filières valorisation	926 600,00 €	946 600,00		16 343,00 €	962 943,00 €
74	SUBVENTIONS Ademe	17 500,00 €	0,00			0,00 €
	Remboursements sur CAE	57 000,00 €	52 767,00			52 767,00 €
	Sous-Total 74 :	9 691 233,16 €	9 689 500,00		16 343,00 €	9 705 843,00 €
70	Produit des services dt facturations	810 794,00 €	1 148 502,00		59 900,00 €	1 208 402,00 €
013	Remboursements s/ rémunérations	22 082,87 €	25 000,00			25 000,00 €
75	Autres revenus dont Recyclerie	202 001,00 €	248 001,00			248 001,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00			0,00 €
77	Produits exceptionnels	30 000,00 €	0,00		200 000,00 €	200 000,00 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	172 627,88 €	172 628,00		6 050,00 €	178 678,00 €
002	Solde cumulé reporté	2 674 813,09 €			4 230 462,79 €	4 230 462,79 €
	TOTAUX :	13 603 552,00 €	11 283 631,00	0,00	4 512 755,79 €	15 796 386,79 €

Des ajustements sont nécessaires :

- 16 343 € de réajustement de la subvention ECO-MOBILIER à hauteur de 40 000 €
- Produits des services :
 - o Recettes du groupement de revente de matériaux à hauteur de 4 000 €
 - o Recette attendue sur les apports en déchèteries au-delà de 12 passages (estimés à 55 900 €)
- Produits exceptionnels : comptabilisation de la recette de cession du terrain de Pineuilh pour 200 000 €

- Opérations d'ordre : Amortissement sur 15 ans de la subvention de 90 740 € perçue en 2021 pour la rénovation des déchèteries.

Les recettes du budget supplémentaire intègrent le solde d'exécution reporté fin 2021, soit un excédent de 4 230 463 €

Cet excédent permet, après prise en compte des nouvelles dépenses (+812 401 €) et recettes (+282 293 €), de prévoir un virement à la section d'investissement de 3 700 355 €.

Le Président présente les **investissements** :

Recettes

RECETTES		Budget 2021	BP 2022	Restes 2021	BS 2022	Budget 2022
13	Dotations et Fonds de réserve	90 740,00 €				0,00 €
16	Emprunts et assimilés	20 000,00 €				0,00 €
23/27	Remboursements sur retenues de garanties	0,00 €				0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	774 081,41 €	970 000,00		580 605,52 €	1 550 605,52 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	64 973,98 €			200 000,00 €	200 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 566 353,00 €			3 700 355,27 €	3 700 355,27 €
001	Excédent d'investissement reporté	528 843,59 €			260 802,40 €	260 802,40 €
1064/68	Autres réserves	0,00 €			60 856,73 €	60 856,73 €
TOTAUX :		4 044 991,98 €	970 000,00	0,00	4 802 619,92 €	5 772 619,92 €

Le financement de la section d'investissement se fait par :

- le virement de la section de fonctionnement : 3 700 355 €
- l'excédent d'investissement reporté fin 2021 : 260 802 €
- la reprise de la réserve des plus values : 60 857 €

Soit un total de : **4 022 014 €**

Dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget 2021	BP 2022	Restes 2021	BS 2021	Budget 2022
DEPENSES						
10	Cautions et emprunts					0,00 €
16	Emprunts et assimilés	309 853,69 €	316 317,00			316 317,00 €
27	Créance sur les collectivités locales	0,00 €			200 000,00 €	200 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	151 395,89 €	30 000,00		205 000,00 €	235 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	1 199 467,34 €	409 080,00	247 602,23	722 500,00 €	1 379 182,23 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	93 335,77 €	41 975,00		58 025,00 €	100 000,00 €
23	Immobilisations en cours (Opérations futures)	1 941 337,43 €			3 063 442,69 €	3 063 442,69 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement	112 000,00 €			100 000,00 €	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	172 627,88 €	172 628,00		6 050,00 €	178 678,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	64 973,98 €			200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAUX :		4 044 991,98 €	970 000,00	247 602,23	4 555 017,69 €	5 772 619,92 €

Les marges de manœuvre budgétaires dégagées en fonctionnement permettent de réaliser des investissements supplémentaires en autofinancement, par rapport à ce qui était prévu au BP2022.

Des compléments sont à prévoir pour les études engagées sur les projets :

- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Recyclerie : + 130 000 €
- Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Recyclerie : + 45 000 €
- Réhabilitation de la Déchèterie de Saint Magne : + 30 000 € (ANTEA).

Le renforcement de 100 000 € des dépenses imprévues permettra de procéder, le cas échéant, à des investissements non anticipés à ce jour.

Détail des opérations d'équipement (chapitres 20,21 et 23) et dépenses imprévues d'investissement :

Investissements/Opérations	RAR 2021	BP 2022	BS 2022	BP+RAR+BS2022
100-Sces Administratifs et divers	10 806,99 €	15 000,00 €	0,00 €	25 806,99 €
101-Petits équipements Exploitation	81 243,00 €	117 100,00 €	0,00 €	198 343,00 €
102-Equipements Parc	5 810,30 €	2 000,00 €	447 500,00 €	455 310,30 €
104-Communication	0,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €
105-Travaux déchèteries	63 654,19 €	164 980,00 €	0,00 €	228 634,19 €
106-Transports-Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
107-Matériels de collecte	6 723,00 €	75 000,00 €	95 000,00 €	176 723,00 €
108-Centre de transfert Massugas	35 099,75 €	10 000,00 €	110 000,00 €	155 099,75 €
109-Recyclerie	475,00 €	62 975,00 €	233 025,00 €	296 475,00 €
110-Opération Déchèterie Saint Magne	43 790,00 €	30 000,00 €	80 000,00 €	153 790,00 €
	247 602,23 €	481 055,00 €	985 525,00 €	1 714 182,23 €
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Investissements futurs	0,00 €	0,00 €	3 063 442,69 €	3 063 442,69 €
Total investissements 2022	247 602,23 €	481 055,00 €	4 148 967,69 €	4 877 624,92 €

Le programme d'investissement 2021 global prévu en 2022 (20-21-23) s'élève à **1 714 182 €**.

Le Président indique aux délégués les investissements significatifs prévus au budget 2022 :

- Matériel parc: 440 000 € sont inscrits en crédits
 - un chargeur pour un montant de 230 000 €
 - un broyeur pour un montant de 170 000 €
 - une bâche anti-radioactivité pour un montant de 40 000 €
- Réaménagement de la maison COVED et achèvement de l'éclairage de Massugas pour un montant de 110 000 €
- Achat de PAV aériens et enterrés pour un montant de 80 000 €
- Achat d'un broyeur à câbles à la Recyclerie pour un montant de 21 000 €
- Achat du terrain adjacent à la déchèterie de Saint Magne pour un montant de 50 000 €
- Les études de réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne et de la Recyclerie pour un montant prévisionnel global de 280 000 €
- Les travaux de remise aux normes des déchèteries (450 000 €), prioritaires au 1^{er} semestre, ne sont pas dotés - d'enveloppes supplémentaires au Budget Supplémentaire 2022.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions sur le Budget Supplémentaire. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote pour l'approbation du Budget Supplémentaire :

Vote pour approuver le Budget Supplémentaire 2022 tel que présenté :

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
 Contre : 00 voix
 Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire 2022 tel que présenté**

A la demande du Président, M Philippe CHUCHE présente le tableau du remboursement de la dette en 2022 :

	CAPITAL EMPRUNTE	Cap restant dû au 01/01/N	AMORTISSEMENT 1641	INTERETS 66111	ANNUITES
2016	3 335 885,22	2 960 579,90	175 279,94	50 847,11	226 127,05
2017	3 316 487,00	2 785 656,21	318 820,79	56 282,14	375 102,93
2018	6 686 323,07	5 786 835,49	394 632,77	79 179,83	473 812,60
2019	6 050 000,00	5 391 901,61	297 381,79	98 830,13	396 211,92
2020	6 050 000,00	5 094 519,84	303 543,37	92 668,55	396 211,92
2021	6 050 000,00	4 790 976,47	309 853,69	86 358,33	396 212,02
2022	6 050 000,00	4 481 122,88	316 316,95	79 895,03	396 211,98
2023	6 050 000,00	4 164 805,99	322 937,77	73 274,21	396 211,98
2024	6 050 000,00	3 841 868,28	329 720,55	66 491,25	396 211,80
2025	5 520 000,00	3 512 147,79	288 173,92	59 817,09	347 991,01
2026	5 520 000,00	3 223 973,93	293 233,36	54 757,65	347 991,01

Philippe CHUCHE informe les délégués que l'USTOM n'est plus en rouge à la Trésorerie. D'autre part il indique que le nouveau préfet de Libourne arrive le 1^{er} avril 2022.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote pour l'approbation du budget Supplémentaire :

Vote pour approuver le Budget Supplémentaire 2022 tel que présenté :

Résultat du vote :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

➤ **Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire 2022 tel que présenté**

Point N°6 : Admission en non-valeur - créances éteintes

Arrivée de Monsieur MERCIER Bastien, délégué de la CDC de La Réole, ayant le pouvoir de Monsieur MARGOUILLE, délégué de la CDC du Pays Foyen. 1 suppléant ne peut plus voter, le nombre de votants passe donc à 28.

Philippe CHUCHE explique que depuis 2012, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes par suite d'une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire et les autres créances à admettre en non-valeur.

Les créances éteintes ne peuvent plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement : l'effacement de dette prononcé par le juge de la commission de surendettement, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Le service de Gestion Comptable de Coutras a informé la collectivité de décisions du juge et sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement des dettes suivantes :

- Mme ROUSSELIERE Stéphanie : créance de l'année 2018, relative à la vente de rouleaux de sacs pour 41,25€
- M et Mme JARRY, MARTIN Marie-Christine et Ludovic : créance de l'année 2018, relative à la vente de rouleaux de sacs pour 39,06 €

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour entériner l'effacement des dettes de Mme ROUSSELIERE Stéphanie et M et Mme JARRY, MARTIN Marie-Christine et Ludovic pour un montant total de 80,31 € :

Résultat du vote :

Pour : 28 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- **Le Comité Syndical, à l'unanimité, entérine l'effacement des dettes de Mme ROUSSELIERE Stéphanie et M et Mme JARRY, MARTIN Marie-Christine et Ludovic pour un montant total de 80,31 €.**

Point N°7 : Réforme de bornes d'apport volontaire

Le Président explique aux délégués que depuis quelques années l'USTOM a lancé un programme de remplacement et d'uniformisation de ses bornes d'apport volontaire remplaçant les anciennes bornes en plastique par des bornes en bois.

Actuellement, une quarantaine de bornes est stockée à la Recyclerie, il convient de les faire démanteler et évacuer. Le repreneur pour la matière plastique est en recherche actuellement et le repreneur pour la structure interne des bacs en ferraille sera Derichebourg.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour autoriser le Président à lancer les démarches pour la réforme de bornes d'apport volontaire et l'autoriser le cas échéant, à signer les actes :

Pour : 28 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

- ⇒ **Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à lancer les démarches pour la réforme de bornes d'apport volontaire et l'autorise le cas échéant, à signer les actes.**

Point N°8 : Validation du Document Unique

Madame GROSSIAS Mireille (2 pouvoirs), déléguée de la CDC du Pays Foyen, sort de la salle, le nombre de votants passe donc à 25.

Le Président explique que le Document Unique est un document très important et incontournable. Il récapitule toutes les actions conduites par l'USTOM au niveau de la sécurité des bâtiments, du personnel et des usagers.

Ce document a été validé par Madame ADAM de SAD Consulting, les services, le CHSCT et notre référent sécurité.

Le Document Unique doit être mis à jour au minimum une fois par an et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée.

Il présente les principales actions menées en 2021 :

Sur tous les sites : Plan de Continuité d'Activité Covid, télétravail, adaptation des moyens de travail distanciel, visioconférences, réunions conditions de travail, équipements de protection individuelle (EPI), réassortiment des moyens de lutte contre l'épidémie COVID-19, proposition pour la venue d'une psychologue du travail ...

Sur Massugas : Mise en place signalétique « angles morts sur les Poids Lourds, mise en place de bâches sur les versants du site, installation ralentisseur et miroir de sécurité, travaux sur la réserve incendie, acquisition d'un défibrillateur, ...

A la Recyclerie : Formation gestes et postures, fermeture et arrêt temporaire du magasin et vide-maison, CACES, étude et diagnostic faisabilité pour changement de la toiture, travaux partiels sur la toiture, acquisition d'un défibrillateur, ...

Sur les déchèteries : Acquisition de cuves double paroi pour les huiles, acquisition de tablettes, installation de auvents pour stockage en extérieur, changement des horaires d'été, reprises des garde-corps, acquisition tablier pour les déchets spécifiques, ...

Il présente ensuite les actions prévues pour 2022 :

Sur tous les sites : Plan de Continuité d'Activité Covid, analyse des risques psychosociaux, formation aux premiers secours proposée à tous, Sauveteur Secouriste du Travail, visites médicales

Sur Massugas : Pose de ralentisseurs durs, exercice incendie, cheminements piétons, éclairage, espace ATEX (Atmosphère Explosive).

A la Recyclerie : Réparation de la toiture, formation aux risques chimiques, projet de réhabilitation et ERP (Etablissement Recevant du Public), création d'une aire de lavage et conteneurisation, ...

Sur les déchèteries : Formations sur les produits toxiques, élaboration des protocoles de sécurité et registres de déchets, mises aux normes, vidéoprotections sur les sites manquants, éclairage ATEX sur les sites dans le besoin, projet de réaménagement du site de Saint-Magne, ...

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour valider la mise à jour du Document Unique 2021 - 2022 :

Pour : 25 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical valide, à l'unanimité, la mise à jour du Document Unique 2021 - 2022**

Point N°9 : Demande de subvention pour la réalisation du projet Joué-Maths-GIE Éducation au Développement Durable
--

Depuis 3 ans, le collège Ausone de Bazas a créé 2 jeux avec des élèves de CM2, CM2, 6^{ème}, de licence et Master 2 avec l'appui de startups à travers des partenaires ; « Joué-Maths-GIE » et « Joué-Maths-Extension »

Le collège est labellisé Éco collège et collabore depuis cette rentrée avec les éco délégués de 4 autres établissements : le collège de Pellegrue, celui de Saint Symphorien, le lycée Anatole de Monzie et le lycée agricole de Bazas.

L'objectif est de réaliser le jeu « **Joue-Maths-Gie Education au Développement Durable** » (Réalisation des questions, des aides, des réponses, des personnages et illustrations)

Le budget total pour la réalisation du jeu s'élève à 27 550 €

L'USTOM est sollicité pour l'obtention d'une subvention de 800 € pour la réalisation de ce projet. Le logo de l'USTOM figurera sur les boîtes du jeu et sera mentionné sur les différentes publications.

Retour de Madame GROSSIAS Mireille, déléguée de la CDC du Pays Foyen et départ Benjamin MALAMBIC, le nombre de votants passe donc à 27.

Le Président demande aux délégués s'il y a des questions. Aucune question, il propose aux délégués de passer au vote :

Vote pour accorder la subvention de 800 € au collège Ausone de Bazas pour la réalisation du jeu « Joue-Maths-Gie Education au Développement Durable » et autorise le Président à signer les documents afférents :

Pour : 27 voix
Contre : 00 voix
Abstention : 00 voix

⇒ **Le Comité Syndical accorde, à l'unanimité, la subvention de 800 € au collège Ausone de Bazas pour la réalisation du jeu « Joue-Maths-Gie Education au Développement Durable » et autorise le Président à signer les documents afférents.**

Point N°10 : Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public : Ferme pédagogique éducative sur un terrain adjacent à la Recyclerie

Le Président explique aux délégués que ce point est reporté car la convention doit être revue.

Information

Le Président passe la parole à Bastien MERCIER, à 20h, pour un point sur l'étude des travaux sur la Recyclerie.

Bastien MERCIER explique que l'USTOM ne pouvait plus laisser travailler les employés de la Recyclerie dans de telles conditions.

L'étude de faisabilité affiche un coût de 1 400K€ de travaux. Les panneaux photovoltaïques permettraient une économie d'énergie de 229 000€. Nous sommes en attente du projet finalisé. Ce projet ne tient pas compte du bâtiment Mil (bâtiment d'environ 1000m2 situé en haut du terrain de la Recyclerie).

Les points positifs de ce projet sont :

- La remise aux normes des installations : zone de nettoyage, sanitaires
- Favorisation du démantèlement
- Création d'une zone « Maison du déchet » pour accueillir et former du public
- Réhabilitation de la zone de vente
- Réduction de la zone de stockage pour mettre directement en vente.

Toutes ces améliorations devraient permettre d'augmenter le chiffre d'affaires, d'offrir une vitrine positive et dans l'air du temps de l'USTOM.

Un agent spécialisé dans le démantèlement va incorporer la recyclerie suite à un départ à la retraite.

François MAS souhaiterait que le côté économie sociale soit développé.

Bastien MERCIER lui répond que c'est déjà le cas, des actions sont réalisées mais le plus urgent est de terminer les travaux pour accueillir les clients.

Le Président précise que le volet social de la recyclerie est bien développé, il faut que l'on puisse accueillir plus de personnes et développer les apports : plus de meubles, de linge....

Le Président demande s'il y a des questions. Pas de question.

Le Président remercie les délégués de leur présence et lève la séance à 20H30.

Le Président



Christian MALANDIT-SALLAUD